

Lutte contre le tabagisme : les Espaces Sans Tabac

En France, 75 000 décès sont liés au tabac chaque année, soit 1 sur 8 décès¹. Une personne qui fume toute sa vie court un risque sur deux de mourir de son tabagisme et perd, en moyenne, 15 ans de vie sans incapacité². Le tabac est la première cause de cancers évitables. Si depuis 2014, le tabagisme est en baisse en France, celle-ci ne concerne pas toutes les régions de manière significative³. De plus, la prévalence du tabagisme demeure élevée en France (30,4% de la population en 2019⁴) et est en décalage par rapport aux autres pays européens (en 2008 : 34,6% en France, 25% en Belgique et en Suisse ; 23,4% en Italie ; 19,2% au Royaume-Uni)⁵. Le tabagisme chez les jeunes, bien qu'en baisse, demeure aussi préoccupant.



Les inégalités sociales face au tabagisme

Les inégalités sociales face au tabagisme demeurent très marquées et sont un enjeu de santé publique majeur. Parmi les Français, les fumeurs sont, plus souvent que les non-fumeurs, dans des situations socio-économiques difficiles. Par exemple, 13,6% des fumeurs sont au chômage, soit deux fois plus que les non-fumeurs (7,3%)⁶. La situation financière est perçue comme « difficile » près de deux fois plus fréquemment par les fumeurs que les non-fumeurs (22,3% contre 12,5%)⁷. Les mécanismes derrière les liens entre situation socio-économique et tabagisme sont complexes. Le tabagisme peut être une réponse au stress et un moyen de faire face aux difficultés du quotidien, bien que le tabac soit

lui-même un facteur de stress⁸ et qu'il aggrave les inégalités de santé.

Au-delà des facteurs socio-économiques, c'est aussi la transmission du tabagisme de parents à enfants qui est en jeu : d'après la Ligue contre le cancer, « les parents fumeurs ont 3 fois plus de risques de voir leurs enfants allumer leur première cigarette à l'âge de 11 ans ».

Finalement, le tabagisme passif demeure un enjeu : il n'y a pas de seuil en dessous duquel la fumée des autres est sans danger.

Les villes et intercommunalités, actrices de la lutte contre le tabagisme

Avec le Programme National de Lutte contre le Tabac, la France s'est fixé l'objectif **que les enfants nés à partir de 2014 deviennent la première génération d'adultes non-fumeurs** (<5% de fumeurs), objectif réitéré dans la Stratégie Décennale de lutte contre les cancers 2021 – 2030. Depuis 2014, des actions fortes ont été mises en place sur le plan national telles que le paquet neutre ou le moi(s) sans tabac, mais il est nécessaire d'articuler ces efforts avec des actions au plus près des personnes.

Pour cela, les villes et intercommunalités agissent, en particulier sur la **dénormalisation du tabagisme**⁹, par exemple par la mise en œuvre d'Espaces Sans Tabac ou d'actions de sensibilisation des professionnels intervenant auprès des jeunes.



Plage sans tabac à Nice (image LNCC)

Elles sont aussi mobilisées en tant qu'employeurs auprès de leurs agents¹⁰.

¹ Santé Publique France, BEH « Journée mondiale sans tabac », n°14, 26 mai 2020.

² Doll R. et al BMJ 2004 :328 : 1519

³ Santé Publique France, [Dossier thématique « Tabac »](#), 09 juin 2020

⁴ Part de la population déclarant fumer, Santé Publique France, BEH « Journée mondiale sans tabac », n°14, 26 mai 2020

⁵ Taux standardisés selon l'âge de la consommation de tabac dans la population de plus de 15 ans, en 2008, issues de WHO Global report on trends in prevalence of tobacco use 2000–2025. Genève : OMS, 2019.

⁶ Santé Publique France, BEH « Journée mondiale sans tabac », n°14, 26 mai 2020.

⁷ Idem.

⁸ Peretti-Watel et al 2009 et Schmitz 2011 cités par Santé Publique France, BEH « Journée mondiale sans tabac » n°14, 26 mai 2020

⁹ PNLT 2018-2022

¹⁰ RfVS, « Point Villes-Santé sur la Lutte contre le tabac : Les collectivités locales comme employeurs exemplaires, 2014.

Espace Sans Tabac : où et pourquoi ?

Les Espaces Sans Tabac sont des **lieux extérieurs délimités et/ou identifiés où la consommation de tabac est interdite par arrêté municipal** et qui sont labellisés par la Ligue contre le cancer¹¹. Ils répondent à des divers objectifs et enjeux :

Cohérence éducative envers les enfants et adolescents

Dissocier lieux de loisirs et consommation de tabac

Espaces publics pour tous, fumeurs comme non-fumeurs

Éliminer l'exposition au tabagisme passif

Réduire l'initiation au tabagisme

Espaces publics conviviaux et sains

Exigences écologiques et environnementales

Dénormaliser le tabagisme

Préserver l'environnement des mégots et des incendies

Exemplarité

Dans le but de dénormaliser le tabac, ces espaces sont souvent des lieux de loisirs et de détente, des lieux fréquentés par les enfants et les adolescents.

Ainsi, de nombreuses Villes-Santé ont mis en place des Espaces Sans Tabac, sur divers types de lieux : **plages** (Bourg-en-Bresse, Cannes, La Rochelle, Nice, Porto-Vecchio), **parcs** (Bordeaux, Chamalières, CU Dunkerque, Grand Nancy Métropole, La Rochelle, Lyon, St Joseph, Strasbourg, Paris, Porto-Vecchio), **abords d'établissements scolaires** (Bordeaux, Caen, La Rochelle, Paris), **abords d'équipements sportifs** (Caen, Paris) ou **gradins de stade** (St Joseph), **abords des centres d'animations et centres socio-culturels** (Caen), **ou des lieux dédiés à la petite enfance tels que les crèches** (Bordeaux, Caen), **abribus** (CU Dunkerque).



Parc sans tabac à Strasbourg (image Ville de Strasbourg)

Les Espaces Sans Tabac en quelques chiffres

1er Espace Sans Tabac en 2012 à Nice.

A ce jour, il y a **3729 Espaces Sans Tabac** labellisés par la Ligue contre le cancer en France, dont 989 inaugurés en 2019¹².



Plus de **460 EST** dans des abords d'établissements scolaires ont été inaugurés en 2019 dans 18 départements et 198 communes¹³.

89% des Français déclarent qu'il est souhaitable que les personnes soient protégées de la fumée du tabac dans les parcs et jardins publics¹⁴.

La mise en place d'un espace sans tabac ne relève pas d'une politique contre les fumeurs. Outre la dénormalisation du tabagisme et la réduction du tabagisme passif et de l'initiation au tabagisme, les villes sont vigilantes à créer **des espaces publics agréables pour tous, fumeurs ou non**. Par exemple, une partie des plages d'une ville peut être « sans tabac ».

Les Espaces sans Tabac relèvent d'une action locale complémentaire aux lieux déjà concernés par l'interdiction de fumer dans la Loi française (cf. page suivante). Ils peuvent permettre de les élargir : un parc entièrement sans tabac, plutôt qu'uniquement les aires collectives de jeux qui s'y trouvent.

¹¹ Ligue contre le cancer, « Espaces sans tabac » (4 pages)

¹² Chiffres et carte Ligue contre le cancer, 2020,

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/espaces-sans-tabac_508957#6/46.672/-0.352

¹³ Chiffres Ligue contre le cancer, 2020

¹⁴ Sondage IPSOS/Ligue contre le cancer, 2020

La réglementation sur l'interdiction de fumer dans certains lieux et son évolution

- Loi Veil du 9 juillet 1976 : premières interdictions de fumer dans certains lieux (**hôpitaux, locaux qui reçoivent des mineurs**, etc.).
- Loi Evin du 10 janvier 1991 : principe de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif (ex. : **gares**)
- Le Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 complète la Loi Evin. L'interdiction de fumer s'étend à tous les lieux fermés ou couverts qui reçoivent du public ou qui sont un lieu de travail (**restaurants, hôtels**), les **établissements de santé**, les **transports en commun**, **dans toute l'enceinte des écoles, collèges, lycées et autres lieux de formation et d'hébergement des mineurs** (au-delà des locaux fermés).
- Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 : interdiction de fumer dans **les aires collectives de jeux**.
- La Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 a introduit dans le code de la santé publique **l'interdiction de vapoter** dans les établissements scolaires et ceux destinés à l'accueil, la formation ou l'hébergement des mineurs ; les moyens de transport collectif fermés ; les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Pour les villes, il s'agit aussi d'agir via leurs **services de police**. Depuis la loi du 26 janvier 2016, elles disposent de nouvelles prérogatives concernant le respect de la législation anti-tabac : elles peuvent notamment **constater par PV les infractions aux interdictions de fumer et de vapoter** listées ci-dessus¹⁵.

Mettre en place un espace sans tabac

De nombreuses Villes-Santé ont bénéficié d'un **accompagnement de la Ligue contre le cancer**¹⁶, dans le cadre d'une convention de partenariat. Ce partenariat permet de bénéficier de l'expertise de la Ligue, d'un argumentaire solide et d'un soutien technique dans la mise en œuvre. La qualité de ce partenariat est l'un des facteurs de réussite de la démarche. Par ailleurs, certaines **ARS** ont soutenu financièrement ces démarches, souvent inscrites dans le Contrat Local de Santé.

Fédérer les élus et les services et promouvoir l'exemplarité

L'articulation politique et technique, l'implication de nombreux services de la collectivité (santé, services techniques, des espaces verts, communication etc.) et l'exemplarité des agents lorsqu'ils se trouvent dans des Espaces sans Tabac sont des facteurs de réussite. La Ville de **Strasbourg** a donc mis en place une démarche

d'accompagnement des agents en amont de la généralisation des parcs sans tabac. La démarche a été présentée au CHSCT ; une conférence-débat avec des témoignages d'un sociologue, d'anciens fumeurs et d'un tabacologue a été organisée à destination des agents sur le temps de travail, des articles ont été intégrés au magazine destiné aux agents et à leurs bulletins de salaires, des sujets ont été discutés avec les agents (« faut-il installer des zones fumeurs dans les parcs ? ») et clarifiés (les agents des espaces verts n'auront pas à surveiller les usagers ou à rappeler l'interdiction de fumer) etc. Un accompagnement individuel a aussi été proposé aux agents (consultations avec un tabacologue).

Co-construire les EST avec les partenaires locaux

En fonction du type de lieu concerné, la création des Espaces Sans Tabac se fait en partenariat avec d'autres services et acteurs. A **Caen**, les EST concernent les abords de toutes les écoles publiques et privées. La Direction de l'éducation de la Ville, l'Education nationale et la direction diocésaine ont donc été associées dès le début du projet. A **Nice**, dans cette perspective, la Ligue contre le cancer est intervenue auprès des Directeurs d'écoles pour y expliquer les enjeux de la dénormalisation du tabagisme, et le projet est mis en lien avec les projets pédagogiques des écoles, axés par exemple sur le cancer ou sur la réduction des déchets.

Quelle place pour les habitants dans le processus ?

La création d'un EST requiert aussi l'information et la mobilisation des habitants. A **Nancy**, ce sont les habitants eux-mêmes qui sont à l'initiative des espaces sans tabac. A **Nice**, après les premières plages sans tabac initiées en 2012, la méthodologie a été enrichie et les espaces sans tabac en devenir sont désormais choisis par les habitants.

Définir le périmètre précis de l'Espace Sans Tabac

Le choix du périmètre non-fumeur doit être **partagé et compréhensible**. Pour choisir le périmètre non-fumeur des abords d'écoles, la Ville de **Caen** a établi un critère clair : supprimer les contacts visuels entre enfants et fumeurs à la sortie de l'école. Elle a proposé un périmètre à chaque établissement et les a retravaillés selon les remarques de ces derniers.



¹⁵ AMF et Mildeca, Le Maire face aux conduites addictives, 2019.

¹⁶ Pour vous rapprocher de votre comité départemental de la Ligue contre le cancer, rendez-vous sur le site de la [Ligue](#).

Prendre un arrêté municipal

Les Espaces sans Tabac reposent sur un **cadre juridique**. L'arrêté municipal, auquel sont annexées les cartographies de chaque Espace sans Tabac, permet de poser clairement le cadre et rend l'interdiction légitime.

Matérialiser l'Espace Sans Tabac

Une **signalétique est proposée par la Ligue contre le cancer**, déclinée selon les types d'espaces (parc, plage etc.). Ces panneaux sont jugés plus positifs que le pictogramme classique « interdiction de fumer ». La pose des panneaux peut être effectuée par les services de la ville ou des prestataires. L'affichage de l'arrêté peut appuyer la légitimité de l'interdiction.



Pose de la signalétique à Strasbourg (image : Geronimo pour la Ville de Strasbourg)

Informier et sensibiliser les usagers

L'information et la sensibilisation via de nombreux canaux sont clefs pour la réussite de l'Espace sans Tabac : articles dans la presse, interview, réseaux sociaux. Les messages diffusés par les Villes et la Ligue contre le cancer sont **formulés de manière positive et non moralisateurs**, par exemple en soulignant qu'une diminution de sa consommation, même sans arrêt, aura des effets positifs sur la réduction des risques. La communication met aussi l'accent sur les **impacts négatifs sur l'environnement évités** (mégots).

L'inauguration d'un Espace sans Tabac est un moment important pour **sensibiliser les usagers**, notamment les parents d'élèves pour le cas des abords d'écoles. A **Caen**, il est envisagé d'envoyer une lettre aux parents d'élèves tous les ans pour rappeler le sens de cette interdiction.

Les villes misent aussi sur la **médiation**. A **Nice**, des jeunes en service civique et des agents dédiés au plan canicule se rendent sur les plages et informent les personnes sur les bons gestes face à la chaleur et aux UV et sur l'interdiction de fumer. A **Strasbourg**, des étudiants en service sanitaire, encadrés par la Ligue contre le cancer, ont été mobilisés pour

mener des actions de médiation en santé. Après une formation à la médiation, ils ont été à la rencontre des usagers dans les parcs. Outre les informations données sur le tabagisme et les moyens pour arrêter, ces temps de médiation permettent d'informer des personnes qui n'avaient pas connaissance de l'interdiction. L'expérience de médiation se poursuit par la Ville dans le cadre d'une équipe mobile de prévention Strasbourgeoise.

Evaluation des Espaces Sans Tabac

A **Nice**, les plages sans tabac ont été très bien accueillies par les habitants et les touristes. En place depuis plusieurs années, l'interdiction est largement connue et respectée. Lorsque les espaces sans tabac ont été co-construits et lorsqu'ils sont accompagnés d'information et de médiation, ils tendent à être plus respectés. Certaines villes ont fait le choix, dans un premier temps, de ne pas aller vers la verbalisation, en privilégiant la pédagogie.

Plus globalement, dans l'objectif de dénormalisation du tabac, les villes déjà engagées cheminent vers la **multiplication des types de lieux sans tabac** (plages, parcs, abords d'équipements etc.).

Au-delà des Espaces Sans Tabac

A **Caen**, les Espaces sans Tabac sont complétés par d'autres actions : un agenda scolaire de prévention a été conçu avec la Ligue contre le cancer, des actions de renforcement des compétences psycho-sociales des enfants sont mises en place en partenariat avec l'ARS et l'Education Nationale.

Les Espaces sans Tabac peuvent être **un tremplin pour des dynamiques locales**. A **Strasbourg**, des partenariats locaux dans certains quartiers sont renforcés dans la perspective de « l'aller vers », en commençant par mieux connaître les besoins et opportunités de certains acteurs (écoles, centres socio-culturels...) en matière de prévention du tabagisme.

Remerciements : Ce document a été réalisé dans le cadre de nos partenariats avec la **Direction Générale de la Santé** et avec **Santé Publique France**, et dans le cadre du projet « **Dénormaliser le tabagisme en déployant des espaces sans tabac** » mené par la **Ligue contre le cancer**, et dont le RfVS est partenaire. Nous remercions la LCC et ses comités départementaux, ainsi que la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie**, financeur du projet. Nous remercions l'ensemble de nos partenaires, la **Ville d'Orléans** qui a co-organisé et accueilli le séminaire sur les espaces sans tabac de janvier 2020, ainsi que les **Villes de Caen, Nice et Strasbourg**, qui y ont présenté leurs actions et ont contribué à ce document. Nous remercions également la **Ville de La Rochelle** pour son implication dans le projet, ainsi que **toutes les villes qui ont répondu à l'enquête de 2019**.

Avril 2021